

Cellule intercommunale de repérage de l'habitat indigne



Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Charlotte LE FALHER, Responsable Habitat
Centre administratif « Les Ursulines » Quartier Rohan
CS 50201
44 156 ANCENIS cedex
02 40 96 44 71
charlotte.lefalher@pays-ancenis.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La lutte contre le mal-logement est une thématique pour laquelle la COMPA porte une action depuis la mise en œuvre du PLH 2014-2020. Cette action s'est notamment traduite par la création d'une cellule de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) à l'échelle intercommunale. Il est proposé de la reconduire dans le cadre du futur PLH 2022-2028, actuellement en cours d'élaboration.

Les objectifs de ce groupe de travail sont les suivants :

- Favoriser les repérages de situation
- Sensibiliser les acteurs et leur permettre une montée en compétence sur la thématique LHI
- Faire connaître les dispositifs permettant d'accompagner les propriétaires dans les travaux d'amélioration des logements concernés (PIG insalubrité, aides ANAH, etc.)

La cellule LHI est pilotée et animée par la COMPA. Les opérateurs en charge des dispositifs départementaux de lutte contre l'habitat indigne sont également associés à l'animation de celle-ci.

Elle est constituée de membres volontaires, parmi lesquels :

- Les travailleurs sociaux (CCAS, CLIC)
- Les maires des communes membres de la COMPA
- Les associations d'aide ou de soins à domicile
- Les associations d'insertion
- Les institutions et partenaires locaux : conseil départemental, CAF, ARS, UFUT, ADIL (liste non-exhaustive)

Le groupe de travail se réunit une fois par an, généralement à la fin du mois de novembre. Ce point annuel est l'occasion de/d' :

- Faire un point sur les dossiers traités à travers les dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Faire un état des lieux des arrêtés d'insalubrité pris sur le territoire (DDTM/ARS)
- Faire un point sur les nouveautés réglementaires
- Renseigner les partenaires
- Echanger sur la thématique LHI et sur le fonctionnement de la cellule LHI afin d'adapter l'outil aux besoins des partenaires

TYPE D'AIDES

Animation
Mise en réseau
Service ressource

PROCEDURE DE REPERAGE

Sur la base d'une fiche de repérage type commune à l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire :

- Signalement ou suspicion de mal-logement
- Organisation d'une visite du logement afin de remplir la fiche de repérage :
 - Informations sur l'occupant et le propriétaire dans le cadre d'un logement locatif
 - Etat du logement : structure du bâtiment, configuration du logement, chauffage et ventilation, installation électrique, assainissement, sanitaires
- Transmission de la fiche complétée à l'ADIL
- L'ADIL traite la fiche de repérage et l'oriente vers l'acteur concerné : l'ARS si insalubrité, Mairie si infraction au RSG ou suspicion de péril, opérateurs de rénovation de l'habitat pour réalisation des travaux, etc.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le territoire du Pays d'Ancenis (20 communes)

